APF Délégation des Ardennes
Association des Paralysés de France

La Charte de l'Association des Paralysés de France (APF)

Le fondement des valeurs de l'association :

Dans la ligne de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'APF, mouvement de personnes handicapées, de leur famille et de personnes valides, affirme la primauté de la personne :

- L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient.
- En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence.

L'APF affirme son indépendance vis-à-vis de tout parti politique et de toute religion.

L'APF revendique :

- L'intégration de la personne handicapée dans la société, à toutes les étapes de son existence, en tous lieux et en toutes circonstances.
- La prise en compte des préoccupations des familles dès l'annonce du handicap, quelle qu'en soit l'origine.
- L'égalité des chances par la compensation humaine, technique et financière des conséquences du handicap, afin de permettre à la personne handicapée d'acquérir une pleine autonomie.
- La mise en œuvre d'une politique de prévention et d'information de la société sur les réalités du handicap.

L'APF développe :

- Une dynamique d'insertion pour une plus grande ouverture sur l'extérieur, par les possibilités qu'elle donne d'entrer en relation avec le monde et par les partenariats qu'elle instaure.
- Une égalité effective entre toutes les personnes handicapées, quel que soit leur lieu de résidence.
- La solidarité entre les personnes, handicapées et valides.
- L'accueil et l'écoute des personnes handicapées et des familles.

55 avenue Léon Bourgeois – BP 514 – 08000 Charleville-Mézières
Tél. 03 24 33 00 41 – Fax : 03 24 59 22 27 – Courriel : dd.08@apf.asso.f

Bouge les Lignes !

APF
Association des Paralysés de France

L'APF s'engage à assurer :

- La place prépondérante de l'adhérent.
- Le droit d'expression de tous : adhérents, bénévoles, salariés, usagers.
- Le développement de la vie associative à travers toutes ses composantes, condition essentielle à la vitalité de l'association.
- La représentation et la défense des intérêts des personnes handicapées et de leur famille.
- La qualité de ses services en développant l'observation et l'anticipation, l'innovation et l'expérimentation, l'information et la formation, et en procédant à leur évaluation régulière.
- La proximité de son action par sa présence sur l'ensemble du territoire et la cohérence de celle-ci par son organisation nationale.

L'APF s'oblige :

- À la rigueur dans la recherche et la gestion des fonds obtenus des pouvoirs publics ou provenant de la générosité du public.
- À informer ses donateurs.
- À garantir la transparence de ses comptes.
- À utiliser les fonds mis à sa disposition en donnant toujours la priorité aux valeurs humaines.

55 avenue Léon Bourgeois – BP 514 – 08000 Charleville-Mézières
Tél. 03 24 33 00 41 – Fax : 03 24 59 22 27 – Courriel : dd.08@apf.asso.f

Bouge les Lignes !